

Compte rendu du Conseil Municipal du 30 novembre 2017

1. Installation de Michel CADOUR, nouveau conseiller municipal

Suite à la démission de Paulette VERJOT le 25 octobre 2017, Michel CADOUR a été installé comme conseiller municipal.

2. Modification du tableau des commissions municipales

Suite à l'installation de Michel CADOUR, le Conseil Municipal, a validé le nouveau tableau des commissions municipales.

3. Modification du Tableau des effectifs

Le conseil municipal, à l'unanimité, a validé le tableau annuel d'avancement de grade du cadre d'emploi des attachés et a créé au tableau des effectifs un poste lié à un avancement au grade d'attaché principal au 1^{er} décembre 2017.

4. Tarifs 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a voté les tarifs communaux pour l'année 2018.

5. Tarifs Guilthèque 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a voté les tarifs de la médiathèque pour l'année 2018.

6. Décision modificative n°1 au budget annexe lotissement les Hauts de Keruzanval

Le budget annexe du lotissement les Hauts de Keruzanval est en excédent. Afin de permettre le virement d'une partie de cet excédent au budget principal il est nécessaire d'augmenter le crédit inscrit au compte 6522 du BP 2017. Par conséquent le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les mouvements de crédits présentés.

7. Virement excédent du lotissement Les hauts Keruzanval

Le budget annexe du lotissement les Hauts de Keruzanval fait apparaître au 30 novembre 2017 un excédent de fonctionnement. La collectivité souhaite reverser sur l'exercice 2017 une partie de cette somme au budget principal. Par conséquent, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé M. le Maire à effectuer un reversement du budget annexe du lotissement Les Hauts de Keruzanval au budget principal de la commune.

8. Autorisation d'engager et de mandater les dépenses en investissement avant le vote du budget primitif 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements (hors remboursement de la dette et autorisations de programme) dans la limite des montants présentés entre le 1er janvier et l'adoption du Budget Primitif 2018.

9. Remboursement des frais de déplacement aux associations sportives

Les clubs sportifs guilériens peuvent obtenir le remboursement de leurs frais de déplacement hors Finistère sur présentation de justificatifs. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accordé un remboursement de 1376,72 € aux Bleuets de Guilers, de 1210,69 € à La Flèche gymnique Guilérienne, de 2286,88 € à Saint-Renan Guilers Handball et de 3289,80 € à l'Iroise Athlétisme.

10. Subvention complémentaire EMDG

Suite à une erreur de report des adhérents de l'Ecole de Musique et de Danse de Guilers dans le dossier de demande de subvention 2017, le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le versement de 3367,67 € en complément de la subvention déjà versée.

11. Création d'une piste d'athlétisme couverte

Dans le cadre de la poursuite de la rénovation des équipements du complexe sportif Louis Ballard, la collectivité souhaite construire une nouvelle piste d'athlétisme couverte en lieu et place des équipements dédiés à l'athlétisme. Après présentation du dossier le Conseil Municipal, a approuvé le projet ; a validé le plan prévisionnel de l'opération ; a validé l'inscription des crédits nécessaires à l'opération n°95270 intitulée Complexe sportif Louis Ballard installations sportives au budget primitif en section investissement ; a autorisé Monsieur Le Maire à lancer un appel d'offres pour les missions de maîtrise d'œuvre ; a autorisé Monsieur Le Maire à lancer un appel d'offres en procédure adaptée pour la réalisation des travaux ; a autorisé Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents y compris les marchés ; a autorisé Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles le projet est susceptible d'être éligible auprès de l'Etat (FSIL, DETR), de la Région, du Département, du CNDS, de la Fédération Française d'Athlétisme et de tous autres organismes concernés.

12. Couverture du boulodrome

L'intégrale Guilérienne est le club de pétanque le plus important dans le secteur. Il occupe les installations plus de 160 jours par an et assure l'entretien du terrain. La municipalité envisage donc de couvrir une partie de l'espace utilisé pour en permettre la pratique quelles que soient les conditions météorologiques. *Après présentation du dossier, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le projet ; a validé le plan prévisionnel de l'opération ; a inscrit les crédits nécessaires à l'opération n°95263 intitulée Pétanque au budget primitif en section investissement ; a autorisé le Maire à lancer un appel d'offres pour les missions de maîtrise d'œuvre ; a autorisé le Maire à lancer un appel d'offre en procédure adaptée pour la réalisation des travaux ; a autorisé le Maire à signer tous les documents y afférents y compris les marchés ; a autorisé le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles le projet est susceptible d'être éligible auprès de l'état (FSIL, DETR, TEPCV), de la région, du Département et de tous autres organismes concernés.*

13. Rénovation/extension du gymnase de Penfeld (changement du toit et création de vestiaires et de sanitaires)

Depuis l'acquisition du Fort de Penfeld le site connaît une utilisation croissante. Afin d'assurer un meilleur confort d'utilisation, il s'avère nécessaire de poursuivre les travaux de rénovation déjà engagés par notamment le remplacement du toit du gymnase et son extension par la création d'un espace abritant de nouveaux vestiaires et des sanitaires. *Le Conseil Municipal, après présentation du dossier, par 24 voix pour et 5 abstentions a approuvé le projet ; a validé le plan prévisionnel de l'opération ; a inscrit les crédits nécessaires à l'opération n°95256 intitulée Fort de Penfeld au budget primitif en section investissement ; a autorisé le Maire à lancer un appel d'offre en procédure adaptée pour la réalisation des travaux ; a autorisé le Maire à signer tous les documents y afférents y compris les marchés ; a autorisé le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles le projet est susceptible d'être éligible auprès de l'état (FSIL, DETR, TEPCV), de la région, du Département et de tous autres organismes concernés.*

14. Calendrier des ouvertures dominicales accordées aux commerces de détail sur la commune de Guilers

Dans les commerces de détail, où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, celui-ci peut être supprimé les dimanches désignés par décision du maire prise après avis du conseil municipal. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le calendrier des ouvertures dominicales proposées pour la commune de Guilers à savoir, les dimanches 30 septembre 2018, 23 décembre 2018 et 30 décembre 2018.*

15. Convention d'occupation du domaine public - Antenne relais sur le complexe Louis Ballard

La convention précédente avec Orange arrivant à échéance *le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer la nouvelle convention.*

16. Convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'un réseau de radiotéléphonie publique SFR à Penfeld

La convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'un réseau de radiotéléphonie publique SFR à Penfeld arrive à échéance en fin d'année 2017. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur Le Maire à signer la nouvelle convention.*

17. Commission coopération intercommunale Habitat - Reconduction du marché maintien à domicile

Depuis 2000, Brest Métropole et les communes de l'agglomération ont engagé un plan d'actions visant à l'amélioration et à l'adaptation de l'habitat afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées de 60 ans et plus. Un nouveau marché a été attribué à l'opérateur SOLIHA pour 3 ans à compter de juillet 2017 jusqu'au 30 juin 2020. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé le projet de convention présenté.*

18. Convention FSL

Lors du conseil de métropole du 16 décembre 2016, une délibération a régi le transfert de compétence entre le conseil départemental et la métropole en adoptant le règlement intérieur du Fonds de solidarité pour le logement. La signature d'une convention intercommunale est donc nécessaire pour l'année 2017. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé le projet de convention présenté.*

19. Convention d'objectifs et de moyens commune de Guilers ; association d'animation et de gestion du centre socio culturel l'Agora

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé la nouvelle convention liant la Mairie de Guilers au Centre Socioculturel ainsi que le tableau financier des actions prévues.

20. Convention de gestion de l'espace cybercommune

La convention Espace « Nouvelles Technologies » va être renouvelée en même temps que la convention du projet social de l'association d'animation et de gestion du centre social L'Agora. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé cette nouvelle convention.*

21. Avenant au règlement de mise en commun de moyens : entre Brest métropole et les villes de Brest, Gouesnou, Guilers, Guipavas, le Relecq Kerhuon et Plouzané pour l'acquisition d'outils logiciels partagés destinés aux bibliothèques municipales et centres de documentation culturels

Le règlement de mise en commun de moyens arrive à échéance en décembre 2017, il est proposé de maintenir dans les mêmes termes le règlement existant pour une année. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer l'avenant présenté.*

22. Avenant à la convention fixant les principes de la coopération entre les bibliothèques et les modalités d'administration des logiciels partagés

La convention qui encadre la coopération arrive à échéance en décembre 2017. Il est proposé de maintenir la convention dans les mêmes termes pour une année. *Par conséquent, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer l'avenant à la convention.*

23. Dénomination de rues dans la ZAC de Pen ar C'hoat

Dans le cadre de la 3ème tranche de la Z.A.C de Pen ar C'hoat il convient de dénommer les voies desservant le lotissement. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé les noms proposés à savoir : Voie 1 : rue Anne Caseneuve ; Voie 2 : rue Henry de Monfreid ; Voie 3 : rue Bernard Giraudeau.*

24. Dénomination de rues chemin du Buis

Afin d'améliorer la signalisation directionnelle des entreprises dans la Z.I. du Buis, il convient de dénommer la voie principale. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé le nom Chemin du Buis.*

25. Projet immobilier îlot rue Charles de Gaulle

Dans le cadre d'un programme général de densification et de redynamisation du centre-bourg de Guilers, la commune a constitué une réserve foncière comprenant les 33, 33 bis et 35 rue Charles de Gaulle. Le groupe Lamotte se propose d'acquérir l'ensemble de cet espace foncier. *Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des modalités, à l'unanimité, a donné son accord sur la cession de la réserve foncière située aux 33, 33 bis et 35 rue Charles de Gaulle au profit du groupe LAMOTTE, au prix net de 457 500 € proposé par le promoteur (tous frais et taxes liés à la vente seront à la charge de l'acquéreur) et a autorisé Monsieur le Maire à signer la proposition d'acquisition jointe à la délibération.*

26. Vente d'un lot lotissement les Résidences de Kermengleuz

Un des lots du lotissement communal dénommé « Les Résidences de Kermengleuz » a été réservé. *Le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 5 abstentions, a donné son accord sur la vente du lot aux acquéreurs désignés, conformément à la réservation ; a autorisé le Maire à signer l'acte notarié.*

27. Action sociale en faveur du personnel communal

Les prestations d'actions sociales à destination des agents de la ville de Guilers sont régies par une délibération du 19 décembre 2013. Pour permettre l'évolution des prestations (nature et/ou montant), il est convenu que le contenu de cette délibération soit soumis chaque année au vote du conseil municipal. *Pour l'année à venir, le Conseil Municipal, à l'unanimité a revalorisé le montant des aides existantes sur la base du dernier arrêté interministériel s'appliquant aux personnels de l'Etat ainsi que la valeur du bon d'achat de Noël pour les enfants du personnel.*

28. Nomination de l'assistant de prévention

La collectivité est chargée de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous sa responsabilité. En cela, elle est responsable de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité et de ce fait, la désignation d'un assistant de prévention est une étape dans la mise en œuvre d'une politique de prévention des risques professionnels. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé la création de la fonction d'assistant de prévention au sein des services de la collectivité selon la lettre de mission présentée.*

29. Avenant à la convention du comité des œuvres sociales

Considérant que la nouvelle convention avec le COS n'est toujours pas validée, il appartient à la commune de signer un nouvel avenant afin de permettre le versement de la subvention annuelle et d'assurer la continuité de l'ensemble des prestations mises en place par le COS, au bénéfice des agents de la collectivité. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé cet avenant ; a approuvé le montant de la subvention de fonctionnement versée au titre de l'année 2017 s'élevant à 6 964.95 € et en a autorisé le versement.*

30. Rapport d'activité Brest métropole

Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation de ce rapport.

31. Rapport sur l'eau

Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation de ce rapport.